

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX
DU JEUDI 29 OCTOBRE 2009

DELIBERATION N° 09 - 27

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de votants : 10

Date de convocation : 23.10.2009

L'an deux mil neuf, le jeudi 29 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de BUOUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Alain CAYLA, Maire.

Présents : M.M. Cayla, Morard, Planchon, Roux, Boyer, Chazine, Chabaud Claude, Ducloux, Leporati et Barthélémy.

Absent : M. Marc Chabaud

A été élu secrétaire : M. Jean-Michel Chazine

<u>OBJET :</u> TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE DU FORT, 2° TRANCHE : AVENANT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 23 avril 2009, le marché de restauration de l'église du Fort (2^{ème} tranche) a été attribué à l'entreprise SILVASUD pour un montant de 66 742,68 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Services de Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, préconisent que ledit marché soit complété par un avenant pour l'exécution des travaux supplémentaires suivants :

- reprise de l'arc ogival sud-ouest à double rouleau
- reprise et confortation du mur gouttereau sud de la Nef

Lesdits travaux sont justifiés par l'état des vestiges précités, lequel n'est pas sans poser des problèmes de sécurité. Leur coût respectif est de 7 188,74€ HT et de 6 290,06€ HT.

Ledit avenant fait apparaître également un surcoût de 1 037,29€ HT, lié aux travaux supplémentaires rendus nécessaires lors de l'intervention pour la restitution de la voûte de la salle latérale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'accepter l'Avenant présenté pour un montant de 17 361,28 € TTC
- charge Monsieur le Maire de demander des subventions
- lui donne pouvoir pour signer tous documents nécessaires

Ainsi fait les jour, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Alain CAYLA

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Affichage du :